



Les territoires ruraux sont une chance pour la France

Contribution

à la définition d'une nouvelle politique publique pour la ruralité

par le collectif des Voix de la ruralité

Le 21 mars 2018

Sommaire

Avant-propos.....	3
Territoires ruraux, territoires d'avenir.....	4
Les territoires ruraux, une réalité française.....	4
La ruralité, c'est l'image de la France.....	4
La ruralité, un enjeu français mais également européen.....	5
Le potentiel de ressources des territoires ruraux.....	5
La ruralité, au cœur des réponses aux enjeux de sociétés.....	5
Construire de nouveaux paradigmes.....	8
Prendre en compte et cultiver la diversité.....	8
Prendre en compte et cultiver les complémentarités.....	8
Penser les territoires en systèmes et en réseaux.....	9
Les leviers de l'action sur et pour les territoires ruraux.....	10
Développer une gouvernance territoriale partagée.....	10
Structurer l'État pour dynamiser les territoires.....	11
Doter les territoires d'une ingénierie efficace.....	11
Les modalités d'intervention de l'État : le contrat de projet territorial.....	14
Les financements.....	15
Les domaines stratégiques.....	16
Numérique.....	16
Santé.....	16
L'habitat et l'accueil de population.....	17
Emploi.....	18
Services au public.....	19
Culture.....	19
Formation-éducation.....	21
Pour une loi d'orientation et de programmation.....	22

AVANT PROPOS

En ruralité, nous ne cultivons pas seulement la terre. Ici aussi, nous communiquons, nos esprits fonctionnent et les idées fusent ! Nous circulons, nous écoutons, nous lisons, nous réfléchissons, nous plaisantons, nous observons et critiquons, nous apprécions, nous créons, nous inventons et nous nous éduquons !

Ici aussi nous développons nos savoirs-faire et imaginons les techniques qui permettent de croiser les compétences, de progresser et de s'adapter au monde à venir. Parce que les ruraux prennent plaisir à tout, nous sommes heureux de partager ici aussi notre vision du développement.

Nous avons fait, nous les Ruraux, d'autres choix, celui de la campagne ou de la petite localité. C'est ce qui nous amène à voir, les choses différemment.

Nous ne sommes pas des Ruraux par fatalité !

Nous ne considérons pas qu'Elles (les villes) ont tout et que nous n'avons rien !

Nous avons arrêté de nous sous-estimer !

Nous considérons que, pour le pays qui compte le plus vaste espace rural d'Europe, nos campagnes sont autant de leviers de développements que nous devons actionner pour répondre aux défis de la nécessaire transition écologique, économique et sociale mais aussi culturelle.

Plus que jamais, il faut considérer la ruralité comme un atout pour la France !

INTRODUCTION

TERRITOIRES RURAUX, TERRITOIRES D'AVENIR

Les territoires ruraux, une réalité française

La réalité française est étroitement liée aux espaces ruraux et à la ruralité, tant sur le plan de sa géographie que de son histoire. Même si en moins d'une génération ce lien, pour beaucoup de Français, s'est souvent distendu ou a été complètement rompu, on ne peut pas oublier le fait que les campagnes ont façonné notre pays **historiquement**, idéologiquement et politiquement. Cette caractéristique essentielle est aujourd'hui un atout.

Sur le **plan géographique**, la France dispose du plus bel espace rural en Europe tant par sa qualité que par sa diversité. Avec la progression démographique de 10 millions d'habitants dans les 30 prochaines années en France et les 10 millions de nos concitoyens qui expriment déjà leur désir de s'installer à la campagne, le foncier disponible dans nos territoires est une chance et un atout pour l'avenir de notre pays. La capacité d'accueil, les réseaux (eau, assainissement...), les équipements (écoles...) et les services déjà présents en milieu rural et souvent non saturés offrent des réponses alternatives et peu coûteuses aux phénomènes de concentration, de saturation et de pollution qui touchent les territoires urbains.

La ruralité, c'est l'image de la France

La campagne, les villages, les villes petites et moyennes, les chefs-lieux de nos départements constituent tout autant que les métropoles, le Visage de la France, peut-être plus d'ailleurs, car les métropoles ont souvent une image qui leur est propre. C'est cette image qui existe à l'étranger avec ses paysages agricoles, ses bocages, ses espaces forestiers, ses clochers... Cette image participe à l'attractivité de notre pays au même titre qu'en Grèce ou en Espagne les villages aux maisons blanches sous un ciel azuré. Elle constitue un des atouts pour l'accroissement recherché de fréquentation touristique de notre pays qui attend 100 millions de visiteurs à court terme.

La ruralité, un enjeu français mais également européen

Il y a **urgence à bâtir une véritable politique européenne à destination des territoires ruraux** européens afin de répondre aux attentes des citoyens européens qui, lors des différentes élections, ont témoigné de leur défiance vis-à-vis de l'Europe.

Pour cela il faut que la France appelle à l'élaboration d'un véritable « AGENDA RURAL » EUROPÉEN, comme il y a un « agenda urbain européen » formant une politique européenne d'investissement et de développement des territoires ruraux perceptible par les habitants et les entrepreneurs.

La France, qui a inspiré l'Europe et est à l'origine de la politique de cohésion inscrite dans le traité de Lisbonne, doit reprendre le flambeau de la prise en compte des territoires ruraux dans la politique européenne.

Le potentiel de ressources des territoires ruraux

Les espaces ruraux disposent de **ressources naturelles** (eau, air, produits agricoles, forestiers de qualité) ingrédients de l'économie verte qui doivent, non seulement, favoriser leur développement mais participer plus qu'on ne le pense au redressement de la France. Ils apportent des bénéfices inestimables à toute la société française à travers l'activité de la nature (traitement de l'eau, de l'air...). Il est désormais urgent pour nos territoires, de valoriser économiquement les fonctions environnementales et énergétiques.

Plus que jamais, il faut considérer la ruralité comme un atout pour la France où regorgent de nombreuses potentialités : des idées, des innovations et de nombreux projets d'avenir qu'il est primordial de soutenir.

En effet, les territoires ruraux font preuve de **créativité** et d'**innovation** dans de nombreux domaines notamment économiques, sociaux et culturels et peuvent servir d'inspiration à de nouvelles modalités d'actions au sein de la société française. Ils sont prêts à expérimenter de nouveaux dispositifs en matière économique et à devenir des laboratoires d'innovation et de démocratie locale.

La ruralité, au cœur des réponses aux enjeux de société

La ruralité dispose des éléments de réponse aux questions ou problèmes auxquels notre société est confrontée : sécurité, qualité alimentaire, logement, développement économique et emplois (écodéveloppement, économie verte), économie du bien-être (activité de pleine nature, bien vieillir, bien manger), vulnérabilité, exclusion, immigration, transitions énergétique, écologique, climatique, démographique...

Par ailleurs, dans le contexte du besoin de réindustrialisation de la France, les territoires ruraux présentent des atouts stratégiques plus larges : on peut dire que ces territoires sont le lieu privilégié pour mettre en œuvre une stratégie de réindustrialisation du pays. Ils disposent de disponibilités foncières, plus difficilement mobilisables dans les métropoles, ainsi que les ressources humaines

nécessaires pour développer des écosystèmes industriels performants sur le plan international, comme l'attestent de multiples exemples.

Selon Eurostat, la ruralité, définie comme l'ensemble des villes moyennes et petites, des bourgs-centres et des campagnes formant des systèmes territoriaux, représente 80 % du territoire national, 60 % de la population et 57 % des emplois. C'est un véritable atout pour notre pays qui peut compter sur ce gisement de développement. Faire le pari des territoires ruraux signifie investir sur un socle de savoir-faire, de savoirs être et d'initiatives innovantes.

*

* *

Dès lors, il est nécessaire que le gouvernement marque une volonté politique forte de valorisation des territoires ruraux, en rupture avec une pensée qui apparaît trop métropolitaine, depuis maintenant de nombreuses années, et avec des politiques de compensation ou de réparation.

Cette politique doit être construite sur une vision de long terme et qui porte une considération perceptible par les populations. Il s'agit d'avoir, enfin, une approche « disruptive » avec l'image habituelle accordée aux territoires ruraux et marquée par une volonté politique forte qui assure l'applicabilité des décisions prises et leurs adaptations permanentes. Il y a lieu de prendre en compte la nécessité de construire cette politique de long terme structurante en cohérence avec les politiques sectorielles. L'avenir de la France passera nécessairement par le développement des coopérations entre tous les territoires garantissant ainsi les meilleures réponses aux défis écologique, économique, technologique, humain... qui sont devant nous.

L'État doit affirmer la reconnaissance et la confiance qu'il porte dans tous les territoires de la République. Les habitants des territoires ruraux, les entrepreneurs, les jeunes aspirent à trouver dans cette reconnaissance, fierté, espoir et ambition. Le pays doit rééquilibrer une politique d'aménagement du territoire principalement fondée sur l'émergence des métropoles.

Cette politique doit s'appuyer sur les orientations définies lors du discours de Châtelleraut pendant la campagne présidentielle, le 28 avril 2017 dont l'esprit mérite d'être rappelé :

« ...Alors, comment réconcilier les territoires et quel projet porter pour la ruralité ? D'abord celui de redonner partout les accès, les mêmes droits. C'est le plus fondamental... »

« ... ce que je veux garantir de manière pragmatique, cohérente, c'est un projet d'accès des territoires à la richesse économique, à la mobilité, au développement... »

Pour ce faire, cette politique, qui doit consister autant en un récit ou une vision d'avenir des territoires ruraux que de mesures, doit être marquée par une volonté politique forte promouvant :

- **l'équilibre du développement entre les territoires ruraux et les métropoles, et la recherche de leur complémentarité,**
- **une égalité réelle entre les citoyens ruraux et urbains,**
- **un aménagement et une organisation en réseaux des villes moyennes et petites et des campagnes,**
- **une différenciation, voire une discrimination positive, entre les territoires selon leurs identités, leurs spécificités ou leurs handicaps,**
- **une réciprocité entre métropoles et territoires ruraux,**
- **des protections contre les effets désastreux de la mondialisation notamment pour les territoires les moins denses avec notamment l'extension ou le rehaussement de la notion de service universel,**

- **en définitive et plus généralement une "aide" aux territoires ruraux qu'une serait qu'une juste compensation aux services rendus par la ruralité à l'ensemble de la société et jusque-là non valorisés.**

En effet, s'il y a lieu de faire bénéficier les territoires ruraux des aménités développées par le système métropolitain, avec ses valeurs et ses modes de vie, l'avenir de la France et la qualité de vie de ses habitants ne se résument pas aux valeurs métropolitaines d'innovation, de conquête, de compétition, voire d'individualisme et les territoires ruraux sont particulièrement bien placés pour cultiver également les valeurs d'humanisme, d'attention aux autres et à la nature, d'équilibre de vie, de tempérance, qui sont un peu sous-valorisées dans un discours par trop métropolitain.

CONSTRUIRE DE NOUVEAUX PARADIGMES

De nouveaux paradigmes sont nécessaires pour fonder une nouvelle politique à destination des territoires ruraux. Ils doivent permettre de redéfinir les modèles et les représentations des activités dans les territoires ruraux, dans le cadre de co-constructions, de co-responsabilités et de co-évaluation permettant la mise en œuvre des complémentarités.

Prendre en compte et cultiver la diversité

Il faut veiller à favoriser le maintien voire l'approfondissement de la diversité des territoires ruraux soumis comme le reste de la société aux risques de banalisation. Elle nécessite **une approche différenciée des territoires et parfois une discrimination en fonction des situations**.

La ruralité aujourd'hui est plurielle, celle en proximité des agglomérations et des métropoles, celle qui entoure les petites et moyennes villes, celle des vastes territoires éloignés des axes de communication. Les attentes et les besoins sont donc différents, mais il s'agit de répondre aux attentes de nos concitoyens qui ont aujourd'hui un mode de vie de plus en plus proche.

Prendre en compte et cultiver les complémentarités

Il y a lieu à reconnaître les spécificités des différents territoires et leurs complémentarités, ainsi que les contributions, mal valorisées actuellement, des territoires ruraux :

- complémentarité entre économie de l'innovation et économie productive, agricole et industrielle,
- complémentarités en matière de développement durable (production de services écosystémiques qui bénéficient à tous, sans contrepartie de la part des territoires qui bénéficient de ces services en passagers clandestins),
- complémentarité du rapport à l'espace (les vastes espaces des territoires ruraux sont un "facteur de production" des services rendus par les territoires ruraux, mais ils constituent des handicaps pour les modes de vie (déplacements, réseaux...),
- complémentarité en matière de développement des compétences, les centres universitaires bénéficiant des services d'éducation et de formation initiale données à leurs étudiants par leurs territoires d'origine, et formant des diplômés pour l'ensemble des territoires, certes, mais néanmoins préférentiellement pour les territoires métropolitains.

Une nouvelle politique en faveur des territoires ruraux passe par leurs promotions c'est-à-dire par un **discours renouvelant la vision de cette part de France**. Aujourd'hui, les territoires ruraux attirent des populations qui souhaitent construire un projet professionnel et/ou familial, dans des territoires qui permettent une qualité de vie enviée, là où les concentrations urbaines souffrent des pollutions, des thromboses en matière de transport, de logement et d'une explosion des prix du foncier.

Ces territoires ruraux, souvent contraints, ont su développer des innovations dans tous les domaines. Le bien-être, la solidarité, la culture, les technologies y sont très présents, en même temps qu'un foncier accessible et l'espérance d'une vie meilleure.

Le numérique permet désormais de s'affranchir des distances, du relief et de l'éloignement ; c'est un facteur déterminant pour l'attractivité de ces territoires et leur vitalité économique, sociale et culturelle ; sa généralisation est d'autant plus urgente. Les transitions agricoles, écologiques, économiques et énergétiques permettent aux territoires ruraux d'investir pour l'avenir.

La société française ne peut se passer des qualités, des vertus et du potentiel de ses territoires ruraux.

Penser les territoires en systèmes et en réseaux

Les territoires ruraux doivent être abordés à travers une **vision de leurs fonctionnements en réseaux et, dès lors, une approche systémique**. Les campagnes doivent être pensées en résonance avec le maillage des bourgs et des petites villes avec lesquelles elles font systèmes. Les petites villes doivent être pensées avec leur environnement et avec les villes moyennes dans lesquelles leurs populations se reconnaissent.

Il est donc **indispensable que les politiques sectorielles telles que l'action « Cœur de ville » ou encore la future politique du logement soient en résonance avec les annonces qui seront faites relativement aux campagnes**.

LES LEVIERS DE L'ACTION SUR ET POUR LES TERRITOIRES RURAUX

S'assurer d'une représentation politique suffisante des territoires

Par leurs élus politiques et par les élus de la démocratie représentative participative

Une **révision constitutionnelle** est annoncée avec en perspective une diminution du nombre des parlementaires, députés et sénateurs. Il est **indispensable que les territoires ruraux à cette occasion ne voient leur représentation politique** se réduire de manière relative par rapport aux autres territoires, notamment métropolitains, qui disposent déjà des pouvoirs économiques, médiatiques...C'est-à-dire de moyens d'influence dont ne disposent pas les territoires ruraux. Deux députés et deux sénateurs par département apparaissent nécessaires pour garder un minimum de poids et conserver un lien de proximité avec une population qui se sent déjà reléguée.

Développer une gouvernance territoriale partagée

Il est nécessaire de **construire une gouvernance territoriale partagée**, entre les institutions et la société civile organisée à tous les niveaux et notamment à travers les conseils de développement et comprenant les entreprises et les développeurs sociaux et culturels, les citoyens issus des instances participatives locales (conseil de quartier et conseil de développement). Ces instances participatives doivent aussi intégrer la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), les conseils de vie lycéens (CVL), le comité des usagers (hospitalier, mobilité, eau-CLE, etc.).

En effet, seule une vision commune de l'évolution d'un territoire assure la garantie de la solidité et de l'ancrage des projets territoriaux.

L'État s'est montré très attentif à une **participation accrue de la société civile** à la définition des politiques publiques nationales et une **réforme du CESE** est envisagée pour compléter les changements engagés à ce niveau.

Au niveau local, aux côtés des conseils municipaux qui continuent (et ont vocation à le rester) la cellule de base de la démocratie locale, il est nécessaire d'engager un mouvement similaire, en renforçant le rôle des instances permanentes de démocratie participatives (conseils de développement, conseils citoyens, conseils de quartier...), en "changeant de braquet" en matière de concertation, en systématisant de véritables pratiques de co-construction et de co-évaluation des politiques publiques territoriales entre décideurs publics et société civile. A noter qu'une première action pourrait consister à s'assurer que les conseils de développement sont bien créés et fonctionnent dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants comme la loi le prévoit.

A cet égard, le numérique constitue un outil qui doit favoriser l'expression des citoyens et permettre le **développement de civitech** au service de l'expression citoyenne.

Ce doit également être l'occasion de **construire une véritable articulation entre les différents niveaux de représentations des forces vives du pays** : CESE, CESER, Conseil de développement... afin de tirer un meilleur parti des réflexions menées par ces organismes et surtout d'œuvrer pour une plus grande cohérence et une articulation des réflexions permettant de favoriser la place de chaque territoire au sein de la République.

On peut ainsi imaginer que le conseil de développement intègre les représentants des autres instances de participation locale (conseils de quartier et conseils citoyens) dans un collège « citoyens » au côté des autres collèges (acteurs économiques, acteurs socio-culturels, etc.). Le conseil de développement doit lui-même avoir un (des) représentant (s) de son collège « citoyens » au CESER qui, lui-même, doit avoir un (des) représentant (s) au CESE, le CESE au CESE européen et le CESE européen à l'ECOSOC de l'ONU.

Structurer l'Etat pour dynamiser les territoires

S'agissant de l'organisation de l'Etat, la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique des territoires ruraux pourrait prendre la forme suivante : à chacun de ses niveaux, identification d'un **référént « ruralité »** (sous-préfectures, préfectures, préfectures de région, ministères), garant de l'égalité des territoires, veillant aux intérêts des territoires ruraux, agissant pour la mise en valeur des potentiels de ces territoires.

Ces référents, travaillant en réseau, seraient des appuis utiles pour les équipes des territoires (élus et techniciens) parfois démunis pour aborder les enjeux complexes qui sont les leurs.

La place de l'Etat, les valeurs de la République, leurs capacités à se projeter dans l'avenir illustreront la reconquête de nos territoires. **Des sous-préfets développeurs pourraient constituer de véritables courroies d'entraînement** et de mises en relations des maires, entrepreneurs, responsables associatifs.

Par ailleurs et d'une manière plus générale, dans la mesure où les régions ont vu leurs compétences considérablement renforcées par la loi NOTRe, il appartient à l'État de rester attentif aux relations nouées entre les Régions et les territoires, afin que **soit garantie une relation équilibrée entre les différents échelons territoriaux**. A travers ce rôle de garant, l'Etat doit éviter le développement de "jacobinismes régionaux" et s'assurer d'un développement équilibré du territoire national à travers les différentes mises en œuvre régionales. L'État doit non seulement veiller à ce que les territoires ruraux aient les moyens de leur développement mais également veiller à la cohérence d'ensemble.

Doter les territoires d'une ingénierie efficace

1 - Le besoin en ingénierie dans les territoires ruraux est criant : moins dotée en termes organisationnels, humains et financiers, la ruralité est durement confrontée au désengagement de l'Etat.

A l'occasion des annonces que le Président de la République va faire prochainement en direction de la ruralité et des territoires ruraux, la question de l'ingénierie ne doit pas être absente de son propos. Le collectif inter associatif rassemblé au sein des Voix de la ruralité, avait déjà porté en 2017 dans son manifeste destiné aux candidats à l'élection présidentielle, la proposition de créer une Agence nationale des territoires, considérant l'importance de l'ingénierie de l'animation et du développement des territoires ruraux pour qu'ils restent des territoires de projet et se développent concomitamment avec les métropoles et les pôles métropolitains.

La Conférence Nationale des Territoires de juillet dernier a retenu cette proposition de création parmi les mesures annoncées.

Reste à confirmer les objectifs et les moyens et à donner un contenu en précisant les engagements de chacun et les modalités de mise en œuvre. Reste également à prendre en compte l'évolution de l'ingénierie confrontée à celle des modèles de développement et aux savoirs faire citoyens.

Les « développeurs » d'hier et d'aujourd'hui n'ont plus le monopole, loin s'en faut, du développement territorial. Il faut voir et entendre la diversité de ceux qui contribuent.

Il n'y a pas de monopole de l'ingénierie. Deux conceptions peuvent se confronter : d'un côté l'aménagement pour les territoires (vision plus technique et descendante de l'ingénierie du territoire), de l'autre l'aménagement par les acteurs (vision collaborative portée et accompagnée par une ingénierie territoriale d'animation).

2- Le développement local, notamment en territoire rural, s'est souvent donné le défi de concilier ces approches dans une démarche collaborative au service de la coconstruction du projet intégré de territoire local. L'usage, l'expérience et la connaissance de chacun de la réalité du local, y ont toute leur place.

L'ingénierie territoriale semble être sortie du flou, mais elle a probablement muté. Il ne s'agit plus d'accompagner voire de porter des projets, mais de faciliter la rencontre, la médiation et même l'intermédiation entre des élus qui se professionnalisent, des entreprises qui se mondialisent ou se territorialisent et des citoyens et acteurs sociaux qui sont de plus en plus en demande de participation et d'investissements sociaux locaux et mondiaux.

Le développement territorial doit s'entendre de façon professionnelle et pluridisciplinaire c'est-à-dire aussi bien dans les domaines de l'urbanisme, d'organisation de la cité et du territoire, que dans les domaines sociologiques, économiques, culturels, d'installation des populations nouvelles, de la culture numérique ou de la solidarité et des échanges.

Il s'agit de fabriquer du développement dans le cadre des nouveaux enjeux sociétaux en promouvant de nouvelles manières de construire des politiques et des projets avec les acteurs eux-mêmes (élus, socio-professionnels, citoyens).

Il s'agit de mettre en cohérence les territoires, de favoriser les rapports et les dynamiques ville/campagne, de faciliter l'émergence de nouveaux outils et de nouveaux services sur les territoires, d'encourager l'innovation.

Une ingénierie solide est d'abord coopérative, collaborative, associant une diversité d'acteurs, des élus, des citoyens et des professionnels pour faire émerger des projets de territoire robustes, adaptés aux potentiels et aux identités locales et articulés avec les territoires voisins.

A cet axe opérationnel évident, s'ajoute un axe méthodologique afin de modéliser et d'organiser cette ingénierie à chaque niveau institutionnel utile ou pertinent.

Avec les moyens des collectivités locales et ceux mobilisés par les différents réseaux du développement local, il doit être possible de mettre en place un éco-système dans ce domaine à la condition qu'il soit rationnel, professionnel et efficace.

Ce rapprochement, dont les modalités sont à définir avec les parties prenantes afin de fédérer les expériences, les méthodologies en plaçant le volet opérationnel à deux niveaux :

- le niveau départemental suffisamment proche pour être adapté aux réalités de chaque bassin de vie et suffisamment étendu pour permettre une mutualisation et une coordination des moyens professionnels disponibles,
- le niveau du terrain, des maîtres d'ouvrages (communes, intercommunalités ou pays) qui doit bénéficier de la professionnalisation de cette offre d'ingénierie directe ou mise à disposition par la plate-forme départementale.

Il n'y a pas de bon échelon de principe. Le bon échelon dépend de l'histoire et de l'organisation de chacun des territoires, il n'y a donc pas un modèle mais des modèles adaptés à chaque situation. L'intercommunalité, le groupe d'intercommunalités, le pays/PETR, le département sont autant d'espaces pertinents pour réguler, adapter et développer les besoins d'ingénierie des territoires.

Dans tous les cas, les développeurs doivent être totalement dédiés à leur mission de développement et d'émergence de projets et non à des fonctions administratives comme cela a été trop souvent le cas.

Ils doivent être des professionnels formés aux dernières techniques et ressorts d'animation de projet et animés au sein d'un réseau national dédié.

Sur le plan juridique, il peut être envisagé des démarches de mutualisation. Un cadre coopératif pourrait être adapté car il permettrait de réunir à la fois des démarches publiques et privées.

Ces espaces doivent constituer des lieux de renforcement et mutualisation des ingénieries émanant du secteur public (collectivités territoriales, expertises d'usage des citoyens, membres des instances participatives locales) ainsi que du secteur privé (entreprises, association).

Par ailleurs, les territoires éloignés des préoccupations premières des politiques publiques nécessitent aujourd'hui une attention particulière dont les associations, entre autres, ont l'expertise. Les associations favorisent l'épanouissement des individus en permettant l'accès de tous à des pratiques culturelles, artistiques, sportives et démocratiques ainsi qu'à des moments de formation tout au long de la vie. Elles contribuent à l'émancipation des individus et à l'émergence d'une société fraternelle, luttent contre la fracture sociale et l'isolement des individus et promeuvent l'implication citoyenne des habitants. Elles constituent un réel réseau d'expertise contributeur à l'innovation et au lien social, lequel doit être soutenu.

Enfin, un volet numérique est aujourd'hui évident ; c'est un véritable réseau social à mettre en place impliquant les professionnels, les élus et la société civile.

A cette approche locale doit s'ajouter une approche politique nationale fondée sur une politique d'aménagement du territoire qui accompagne fortement le développement local en lui apportant notamment un soutien en matière d'ingénierie.

3 – C'est pourquoi l'État doit **mettre en place l'Agence nationale des Territoires** annoncée récemment. Elle est attendue. Il doit s'agir d'une véritable **Agence nationale de facilitation** pour les territoires avec pour mission d'apporter expertise et compétence en soutenant et accompagnant les dynamiques des élus et entrepreneurs locaux, acteurs économiques et développeurs. Cet appui doit porter sur tous les domaines, juridique, financier, technique – y compris par rapport aux normes – fiscale, numérique, d'appréciation des modèles économiques, d'animation...

Il s'agit concrètement de soutenir notamment l'ingénierie d'accueil de populations nouvelles, de proximité et toutes les démarches d'insertions professionnelles culturelles ou sociétales, facteurs de revalorisation de la vie sociale et économique. **Cette ingénierie doit permettre de redéfinir les modèles économiques, sociaux, culturels des territoires ruraux.**

L'agence doit également permettre de mutualiser un certain nombre de moyens et d'alimenter au niveau national un corpus méthodologique et politique dans le domaine du développement territorial intégré, de l'accueil de populations nouvelles et de leur intégration économique, sociale et culturelle globale.

C'est aussi un média qui permettrait de rapprocher l'offre et la demande en matière d'installation, de transmission ou de reprise voire de créer des salons virtuels ou des MOOCS.

Le volet ingénierie, le volet formation, le volet centre de ressources doivent être présents dans cette Agence nationale des territoires, avec des volets conseils et des volets opérationnels que l'État voudrait bien confier avec un financement dédié, pérenne et en lien avec la mise en place des contrats de ruralité, notamment pour les territoires les plus fragiles, ou en lien avec la mise en place des crédits dédiés à l'Action Cœur de ville ou au FNADT...ou encore en lien avec la définition et la mise en œuvre de la politique régionale européenne.

La disparition progressive, ces dernières années, des moyens nationaux d'ingénierie de développement a affaibli la pensée politique et participe de l'éparpillement, voire du dévoiement des ressources locales.

4 - Une ingénierie prospective de niveau régional est également nécessaire de façon permanente et en capacité de fournir des éléments d'orientation indispensables dans les définitions et les déclinaisons des SRADDET.

5 - Enfin, de manière symbolique et pratique, il y aurait lieu de trouver les modalités d'une comptabilisation des dépenses d'ingénierie de projets en investissement comme cela se fait pour l'ingénierie technique en matière de travaux ou d'infrastructures.

Les modalités d'intervention de l'Etat: le contrat de projet territorial

Le PROJET sous toutes ses formes se trouvera au centre de la démarche d'accompagnement des territoires.

La contractualisation sur la base des projets de territoire doit constituer la modalité principale de toutes interventions, de tous partenariats et de mobilisation des acteurs, avec des logiques de longs, moyens et courts termes. Il s'agit de renforcer les exigences sur les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des contrats de ruralité, dans une approche globale, de moyen ou long terme et participative. En effet, les enjeux des transitions dans lesquelles doivent s'engager les territoires ruraux impliquent de penser à long terme pour trouver le chemin le plus adapté pour faire bouger tant les comportements individuels que leurs modes d'organisation.

Les financements

Le financement public comme privé constitue un enjeu crucial tant pour les actions publiques que les actions privées.

S'agissant du financement public, ils doivent permettre aux citoyens ruraux d'être traités à égalité du point de vue de l'accessibilité aux services essentiels à coût identique...

Nous ne traiterons pas ici la question importante des finances locales, les mois qui viennent verront s'engager une réforme de la fiscalité locale et surement des dotations de l'Etat qui lui sont nécessairement liée **des dotations de l'Etat**. Pour ces dernières, il est temps d'envisager leur détermination **sur la base des fonctions environnementales** qu'offrent les territoires ruraux à l'ensemble de la société.

Au-delà de ces interventions financières classiques de l'Etat, il devient urgent d'annoncer un plan d'investissement massif de l'Etat en matière d'équipements, d'infrastructures et de soutien à l'économie rurale. C'est à cette condition que pourra se créer un véritable électrochoc sur les territoires leur permettant de croire et d'être assuré de leur avenir.

Ce « **Plan Marshall** » à l'échelle nationale doit se doubler par un plan Marshall à l'échelle européenne. La définition de la nouvelle programmation européenne pour la période 2021-2027 constitue à cette égard un enjeu important.

Or, des craintes apparaissent à ce sujet au regard des récentes analyses de la Commission Européenne rappelant l'effet de ciseaux sur le budget européen pour les années à venir avec le Brexit, la disparition d'un financement national net et les charges nouvelles nées des flux migratoires ou des enjeux de sécurité notamment. La PAC et la politique de cohésion risquent clairement d'être impactées.

Nous proposons la sanctuarisation des financements européens en faveur du développement rural dans une logique Inter-fonds et distinctement de la PAC. Un tel fonds permettrait de financer un prochain programme européen de développement rural – dans l'esprit du programme Leader avec ses fondamentaux, son modèle, sa méthode de fonctionnement...

S'agissant des financements privés, il y a lieu de trouver les moyens de les inciter à s'orienter dans la dynamisation des capacités productives et d'innovation des territoires ruraux et à financer les investissements favorisant l'attractivité de ces territoires.

Il faut **favoriser la mobilisation sur place de l'épargne locale**, laquelle, sur les territoires ruraux, est toujours nettement plus élevée que l'encours de dette du secteur privé ; il y a un levier de développement du rural à utiliser. Plusieurs dispositifs pourraient être envisagés :

- un dispositif fiscal analogue à celui envisagé pour les territoires urbains ou métropolitains de type **zone franche** pourrait être adapté,
- l'émission par l'Etat **d'obligations dédiées au financement** d'actions étatiques sur les **territoires ruraux**, à l'instar des obligations vertes émises en 2017 pour financer les actions dédiées au financement d'actions de lutte contre le dérèglement climatique,
- le soutien à des actions de **financement participatif**,
- **l'obligation faite aux banques de réinvestir localement** une part importante de l'épargne locale collectée ; afin de couvrir les risques portés par les banques à ce sujet, il serait nécessaire d'envisager un **instrument de couverture de risques**.

LES DOMAINES STRATÉGIQUES

La question majeure de la démographie trouvera sa réponse dans le **maintien et l'accueil de nouvelles populations**. Elle constitue l'objectif global qui pourra être atteint grâce à la mise en œuvre des leviers évoqués ci-dessus et avec l'intervention sur un certain nombre d'actions dans des domaines stratégiques.

Numérique

L'État doit réaffirmer sa volonté de soutenir le développement numérique rural et dégager d'ici 2022 les moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif national que tous les habitants soient desservis par un réseau à très haut débit et à coût identique pour l'utilisateur.

En effet, le déploiement de la FttH est la seule solution qui puisse permettre de doter tous les territoires de la République d'infrastructures numériques offrant un accès au très haut débit (> 30Mbit / s) d'ici 2022.

La 4G ou même la 5G ne peuvent suppléer la fibre. Les technologies hertziennes restent limitées en débit partagé (plus on est nombreux sur l'antenne plus le débit se divise) d'autant plus que c'est la fibre optique qui apporte leur puissance aux antennes.

La notion de « bon débit » est une notion en trompe l'œil au regard de l'évolution des usages. En 2018, 8Mbits, c'est le haut-débit, et le Très Haut Débit commence à 30Mbits si on se réfère à la définition européenne. Rapidement le débit de 8Mbits s'avérera insuffisant et l'État devra réévaluer les débits planchers. **L'État doit veiller à l'évolution dans le temps des débits disponibles dans les RIP de façon à ne pas laisser se recréer une nouvelle disparité numérique par rapport aux zones denses, en raison de la rapidité de l'évolution des technologies.** Il faut également **s'assurer que les fréquences nécessaires au déploiement de la technologie des objets connectés, tellement nécessaires dans les territoires peu denses, soient disponibles.** C'est un facteur d'attractivité manifeste pour les prochaines années.

Des réponses aux besoins des territoires ruraux se trouvent dans **le développement des usages du numérique** : mobilité partagée, autonomie...robotisation des activités... télémédecine...Les territoires ruraux ne doivent pas être à l'écart du développement de **l'intelligence artificielle et des évolutions rapides qu'elle va engendrer aussi sur les territoires ruraux... Un vrai travail de réflexion sur les évolutions potentielles en territoires ruraux serait d'ailleurs à envisager.** Elle pourrait constituer une **déclinaison de la mission confiée au député Villani** qui devrait rendre son rapport fin mars 2018.

Santé

L'urgence sanitaire est réelle sur un certain nombre de territoires ruraux. Il devient nécessaire de prendre des mesures à la hauteur des enjeux, sauf à prendre le risque à court terme de catastrophes sanitaires. Si l'obligation d'installation n'apparaît pas envisageable, **nous demandons l'interdiction de l'installation de médecins dans les zones déjà fortement dotées en professionnels de santé.** On peut aussi envisager le conventionnement avec la Sécurité Sociale là

où il y a des besoins ou la liberté d'installation mais sans conventionnement dans les zones surdotées. Force est de constater que les mesures incitatives trouvent leurs limites et qu'une démarche plus offensive s'impose.

On doit également **s'assurer de la généralisation des stages destinés aux étudiants en médecine dans les campagnes**. Objectif : leur faire trouver (retrouver) l'intérêt d'exercer en milieu rural. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une approche globale de l'accompagnement social et familial, en particulier en direction de l'activité professionnelle du conjoint.

Il importe tout autant de mettre en place une plus grande cohérence entre l'organisation libérale, les maisons de santé et les hôpitaux de proximité. **Repenser l'implantation hospitalière**, en notion de temps et non pas de distance, trouver la bonne articulation des pratiques et compétences de ces hôpitaux de campagne avec les structures plus importantes (CHU) permettront de dessiner la nouvelle carte de la santé rurale.

L'habitat et l'accueil de population

L'attractivité des territoires ruraux passent par la **mise sur le marché de logements vacants**, nombreux et réhabilités mais aussi, là où cela est nécessaire, par des constructions nouvelles correspondant à des gammes absentes sur le territoire.

Il y a lieu d'insister sur le fait que la remise sur le marché de logements anciens aux normes de confort et plus généralement la rénovation et la réhabilitation des logements constitue un axe essentiel pour tous les territoires ruraux. Cette réhabilitation du patrimoine bâti sur les territoires ruraux concerne autant le secteur privé que dans le secteur public.

Il s'agit d'un sujet à la fois social, environnemental et économique. C'est un enjeu urbanistique de redynamisation des centres villes et des centres-bourgs et d'attractivité des territoires. L'image des villes et de bourgs c'est d'abord leurs centres ! Les moyens financiers nécessaires sont très importants pour la réalisation des travaux mais nécessitent également la prise en compte des économies faites par rapport aux extensions de réseaux nécessaires lors des étalements urbains. Ce sont des investissements et du fonctionnement en moins.

Pour réaliser ces opérations de réhabilitation à la hauteur des enjeux, les territoires doivent être dotés des moyens d'ingénierie importants dans de nombreux domaines : architecture, urbanisme, droit (récupération des biens sans maître, modalités de réhabilitation pour compte de tiers...), financement...

Le **projet de loi ELAN** devra être analysé au regard de ses conséquences sur les territoires ruraux et plus particulièrement sur les opérateurs de logement social agissant sur les territoires.

Par ailleurs, il appartient à **l'Etat d'accompagner les flux démographiques intra nationaux**, notamment, que l'on constate et qui pourraient être amplifiés, s'ils étaient correctement suivis (ex : garantie de retrouver immédiatement un logement social en campagne si l'on en laisse un en ville...). Ce serait un appui majeur aux politiques d'accueil de nouvelles populations définies localement.

Enfin, il y a lieu de revisiter certaines notions peu adaptées aux territoires ruraux en **droit de l'urbanisme (notion de densité...)** ou pour déterminer les besoins en logements (appréciation des **territoires tendus...**) pour mesurer les besoins en termes de logement.

Economie et Emploi

S'agissant de l'économie et de l'emploi dans les espaces non métropolitains, on ne peut pas raisonner qu'en termes de chlorophylle, d'espace, d'aménité, doit imposer désormais clairement une vision nouvelle, une ambition nouvelle pour la ruralité à ce sujet.

Le **secteur agricole** constitue un enjeu majeur du développement de nos territoires. Nous y sommes très sensibles (cela pourrait donner lieu à une contribution spécifique). Son avenir sera défini notamment à l'occasion de la prochaine PAC. C'est un secteur pour lequel des moyens importants doivent continuer à être mobilisés pour permettre qu'il aborde les différentes transitions dans lesquelles il va devoir s'engager à bon rythme : transitions énergétique, climatique, environnementale, sanitaire, alimentaire (nouvelles attentes des consommateurs), ...

Mais l'agriculture ne constitue pas le seul secteur économique d'avenir. Pour les autres secteurs, nous plaçons pour une transition rapide et durable, adaptée, basée sur le potentiel de notre qualité de vie, la fidélité et la stabilité de la main d'œuvre, le faible coût du foncier, l'exploitation des ressources et potentiels locaux, la disponibilité prochaine de l'internet à très haut débit. Nos territoires sont intéressants et intéressent. Ils présentent une opportunité de rentabilité avec des taux de croissance élevés et un gisement d'avenir en emploi tout aussi important.

Pour envisager une politique d'emploi sur le long terme, **il convient d'aborder plus finement tous les enjeux de la reconversion des activités productives actuelles, du développement endogène, tout comme ceux des nombreuses niches économiques.**

Sur nos territoires nous devons susciter les initiatives, mieux même, les libérer. **L'économie sociale et solidaire**, l'investissement sur les **emplois de proximité**, la **silver économie** et le **télétravail** sur des postes hautement qualifiés constituent des potentiels de développement devant s'appuyer sur un renforcement des partenariats publics/privés.

Nos territoires peuvent et doivent incuber, prolonger l'émergence des espaces de coworking et les fab lab et tiers-lieux, en définitive, de lieux mutualisés c'est-à-dire d'espaces partagés d'activité, ouverts, gérés de manière collective et pourquoi pas non lucrative. Il s'agit en milieu rural d'une réponse à l'implication de la société civile, au maintien de l'animation des bourgs et quartiers et cela favorise l'émergence de projet commun en dialogue avec les habitants et les collectivités.

La mission chargée de formuler des propositions pour développer les **espaces de travail collaboratif** y compris dans les villes moyennes et les zones rurales, afin d'aider à réduire les « fractures territoriales », annoncée le 5 février dernier, doit permettre d'approfondir ce sujet.

Globalement **nous devons anticiper, la reconversion et l'adaptation pour la création dans le domaine des activités productives avec le potentiel de l'économie verte bien ciblée.**

Enfin, alors que des secteurs entiers de l'économie des territoires ruraux s'engagent des reconversions importantes, il devient indispensable que les entreprises et notamment les plus importantes assument leur responsabilité vis-à-vis du développement des territoires sur lesquels elles sont implantées. Pour cela il faut mettre en place un dispositif qui permette de reconnaître

celles qui assument cette responsabilité. Pourquoi pas **une certification de la responsabilité territoriale des entreprises** qui constituerait une sorte de déclinaison de la responsabilité sociale des entreprises.

L'opportunité est offerte, à l'occasion de la redéfinition de l'objet des sociétés telle qu'envisagé dans **le récent rapport présenté par Mme Notat et M. Sénard**. Cet objet est aujourd'hui encadré par les dispositions de l'article 1833 du code, disposant que "toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés". Il serait amendé ainsi : "la société doit être gérée dans son intérêt propre, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité".

Services au public

Les citoyens ruraux ressentent le désengagement des services publics et de certains services marchands et en souffrent. À partir de ce sentiment d'abandon, des mesures importantes peuvent être lancées. **L'Etat doit maintenir, voire redéployer sa présence, tout en se réorganisant avec des objectifs plus en phase avec les attentes des populations.**

Pour que soit clairement perçue la volonté de l'Etat de garder une présence forte sur les territoires, il faudrait annoncer que plus aucun emploi public ne sera supprimé dans aucun département. C'est un engagement de maintien des moyens offerts au territoire. Ces moyens dans le cadre de concertation pourront bien évidemment être redéployés soit au sein d'un même secteur soit entre secteurs.

Les **schémas départementaux d'accessibilité copilotés par le Préfet et le président du conseil départemental doivent être renforcés en impliquant les usagers** dans leur élaboration et dans leur suivi. Pour ce faire, nous proposons **l'élaboration et la tenue à jour d'un observatoire permanent des services au public dans chaque département**. Nous proposons également une totale refonte de la commission consultative départementale des services publics avec, outre la présence des services de l'État, la présence de tous les présidents des intercommunalités ainsi que des représentants des usagers (associations ou délégués élus). L'observatoire constituera l'outil privilégié de veille et de réflexion pour cette commission.

Il convient également **de poursuivre et de développer les Maisons de Services Aux Publics**. L'État doit également y proposer ses offres de services. Afin de développer l'appropriation par la population et l'adaptation de l'offre ainsi que son évolution, nous proposons de rendre obligatoire l'institution dans chaque MSAP d'un comité de gestion avec une représentation des usagers.

CE RÉINVESTISSEMENT DES TERRITOIRES DOIT ETRE PERCEPTIBLE PAR LES HABITANTS, IL DOIT FAIRE VIVRE LA PROXIMITE, nous en sommes convaincus, et il ne pourra qu'entraîner le retour de la confiance en soi des habitants, leur fierté à vivre sur leur territoire.

Culture

Lors de son discours de Châtelleraut, le Président de la République, a évoqué la culture dans ces termes : « ...il y a aussi le projet d'accès à la culture qui bien souvent passe par les associations... l'accès à la culture, aux salles de spectacle et donc la possibilité offerte aux collectivités de maintenir les subventions à l'activité culturelle dans la ruralité est indispensable. C'est une des raisons qui d'ailleurs m'a conforté dans la volonté de maintenir les dotations sur le quinquennat et

d'accompagner des efforts en fonctionnement mais pas en baisse de subventions ou en baisse d'investissements parce que c'est ça qui tue la culture dans nos territoires. Et donc, d'avoir des salles qui sont attractives, de permettre aussi l'accès à la culture pour les plus jeunes. C'est pour ça que nous avons pris la décision du Pass Culture qui permettra aux plus jeunes aussi, dans la ruralité, d'aller à la salle de spectacle qui peut être lointaine, d'acheter le bien culturel qu'il veut à ses dix-huit ans et enfin d'ouvrir les bibliothèques plus tard le soir ou en week-end, financées par l'État et donc accompagnant les collectivités locales... »

L'action culturelle constitue un formidable instrument de développement des territoires. Les projets culturels de territoire doivent être encouragés. À tout le moins il convient de **veiller à ce que chaque projet de territoire ait un volet culturel**. Le patrimoine architectural, paysager, historique ou immatériel constitue souvent un potentiel identitaire à valoriser.

En ruralité, la culture prend des formes particulières : elle ne s'incarne pas forcément dans des équipements ou des lieux dédiés. Pas de cathédrale ni de zénith, mais des espaces de création enrichis au rythme de l'itinérance ou de l'éphémère. L'espace rural constitue un lieu de création en capacité d'attirer de nombreuses formes d'art et de jouer avec l'espace et la nature à partir d'un potentiel patrimonial, élément de fierté de ses habitants. Auprès d'une démarche globale de soutien à la création et la diffusion culturelle de terrain, nous souhaitons rapprocher la culture des personnes isolées et des territoires excentrés.

Les moyens sont nécessaires mais ne peuvent être complètement assurés par les collectivités locales, l'Etat y avoir une place renforcée notamment pour compenser les inégalités constatées dans ses interventions. Ainsi la dépense par habitant du ministère de la Culture et de la Communication varie entre 2,6 euros en Picardie et 113 euros à Paris. Une réflexion partagée pour garantir l'équilibre territorial en matière d'action culturelle est aujourd'hui plus que nécessaire.

Au-delà de cette disparité, l'absence de diagnostic partagé ne correspond pas à la demande croissante de la participation citoyenne à la vie culturelle. Une politique de démocratisation de la culture ne saurait aujourd'hui se faire sans une plus grande démocratie culturelle favorable à la prise en compte de la diversité culturelle.

C'est pourquoi, il est indispensable **qu'une des Conférences territoriales de l'action publique soit dédiée à la culture** afin de concerter l'ensemble des acteurs culturels présents sur les territoires pour un véritable diagnostic partagé.

Il faut également garantir le soutien aux têtes de réseaux associative et à leurs bénévoles par le biais de charte d'engagements réciproques afin de défendre leur rôle de porteuses d'actions culturelles innovantes et médiatrices culturelles auprès de publics géographiquement éloignés de l'offre culturelle.

Pourquoi ne pas **renforcer les moyens dédiés aux 90 Scènes conventionnées**, particulièrement adaptées à la mise en œuvre de politiques culturelles en espace rural. En effet, le label des scènes conventionnées, notamment par le mode de gouvernance concertée que cela implique, permet en effet de répondre aussi bien à des ambitions artistiques qu'à des ambitions de territoire.

Il y a lieu d'envisager de créer un nouveau dispositif de labellisation par l'Etat à travers des « **Scènes nationales territorialisées** » pour les territoires organisés au même titre que le dispositif des scènes nationales qui soutient, à l'heure actuelle, des équipements, théâtres, Opéras... des espaces urbains.

Il serait envisageable de négocier au niveau européen la mise en œuvre d'un appel à projet d'expression et de valorisation « **Les campagnes européennes de la culture** », à l'instar des « Capitales européennes de la culture » dédiées aux métropoles.

Formation – éducation

Il faut en premier lieu rappeler les termes du discours de Châtelleraut : « ...Et je veux être ici très clair avec vous : il n'y aura pas, dans la ruralité, de nouvelles fermetures d'écoles. Il n'y en aura pas. Parce qu'il y a un besoin, parce que la ruralité est attractive aujourd'hui et elle l'est de plus en plus, et parce que bien souvent ces fermetures donnent lieu ensuite à des frais de transport scolaire, à des recompositions, font échouer des communes qui étaient en train, justement, de reconstruire leur propre attractivité. Et donc sur ce sujet, je suis clair, ça fait partie des engagements que je prends en matière scolaire et nous irons au bout. Ça, c'est pour l'accès et notre ruralité en a besoin... ».

Lors de la conférence nationale des territoires de juillet dernier, le Président de la République s'est engagé à ne fermer aucune classe.

Quoi qu'il en soit la **question de la formation initiale doit se traiter dans la durée avec des contrats pluriannuels permettant de travailler sur le sujet à moyen terme**. Cette approche doit constituer un des volets des projets de développement territoriaux.

La **formation initiale** doit être dispensée en prenant en compte les nouvelles formes de pédagogie qu'offrent les nouvelles technologies et qui permettent de s'adapter à la dispersion des élèves et d'offrir un enseignement presque sur mesure à chacun des élèves ou groupe d'élèves. Elle doit, de plus, favoriser le rattrapage en termes de parcours scolaire constaté entre les élèves des milieux urbains et ceux des milieux ruraux.

S'agissant de **l'enseignement supérieur**, il doit être développé sur les territoires pour plusieurs raisons : permettre à des jeunes de poursuivre des études que les moyens financiers de leur famille ne permettraient pas d'effectuer ailleurs qu'en proximité ; c'est aussi le moyen de renforcer le capital de matière grise indispensable au développement rural. A cet égard, il doit y avoir une articulation forte entre ressources du territoire et développement des formations universitaires.

La **formation tout au long de la vie** est une nécessité aussi forte sur les territoires ruraux que sur le reste du pays. Un renforcement de la présence du CNAM sur les territoires doit être envisagé pour aller au plus près des besoins et de l'adaptation des compétences au potentiel d'activité des territoires. Le CNAM, institution au fonctionnement déconcentré, pourrait trouver des relais de diffusion dans les maisons de services au public, avec lesquelles il pourrait conventionner.

Cette formation doit être envisagée de manière adaptée aux spécificités des territoires : MOOC's, notamment dans la maîtrise de l'intelligence artificielle...

*
* *

Pour une loi d'orientation et de programmation

Le cadre prévu pour annoncer la future politique des territoires que souhaite mener le gouvernement pour les années à venir est important sur le plan symbolique. Il est clair que si un cadre législatif renvoie à une notion de norme alors que l'on souhaite libérer ... les énergies des territoires, il peut y avoir un paradoxe à envisager une loi. Mais une loi peut et est d'ailleurs le seul cadre juridique pour supprimer des normes et prévoir les possibilités d'expérimenter.

De plus, une loi d'orientation et de programmation permettrait de donner le sens de la politique qui va être menée, montrant la cohérence entre les différentes actions relatives à la ruralité, à l'instar des lois adoptées sur la ville et sur les métropoles. Outre sa portée symbolique, vis-à-vis des populations concernées, qui n'est pas à négliger, il s'agit du seul cadre permettant à l'Etat de s'engager de manière pluriannuelle, condition essentielle pour mener des actions efficaces.

Parallèlement, il serait nécessaire d'élaborer une loi de financement permettant d'assurer la pérennité dans l'engagement de l'Etat vis-à-vis des ces espaces non métropolitains.



Membres du collectif des Voix de la ruralité